L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 29 DECEMBRE 1859.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Co.
EDITEURS-PROPRIETAIRES:
G. F. WEISSE. E. DUFOUR.
E. DUVERGNE. S. HARBY.
Rue de Chartres, No 52, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS,
JEUDI MATIN, 29 DECEMBRE.

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 cents pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par P. J. Spear, coin Hopital et Prieur—Meubles.

Par E. Turpin, sur la Levée, entre les deux marchés, 2e District—Limons, amandes, noix, prunes.

Par E. Roger & Co, 36 Vieille Levée—Chaussures, rubans, franges, parfumerie, marchandises sèches.

Par D. E. Morphy, 60 Magazine—Cordes en chanvre de Russie.

Par C. E. Forstall, à Alger, dans la rue Newton—Meubles. Aussi, à la Bourse St Louis—Terres de valeur au Texas.

Par E. Turpin, 36 Vieille Levée—Limons, en débarquement du Colombo, de Marseilles.

Par D. E. Morphy, 60 Magazine, au 1er—Limons, noix, amandes, prunes, grains, etc, provenant du chargement de la goëlette Angiolina, de Palerme.

Par M. Barnett, coin Chartres et St Louis—Gravures et tableaux.

Par R. B. Sykes, sur la Levée, au pied de la rue Girod—Farines.

☞ Pour le Feuilleton, voir la seconde page.

Message du Président.

La patience de M. Buchanan s'est enfin lassée, et il n'a pas attendu l'organisation de la Chambre pour tirer son message des cartons officiels. Les présidents ont cependant l'habitude de n'adresser leurs manifestes annuels qu'aux deux chambres réunies, mais cette fois, comme nous venons de le dire, M. Buchanan a pensé que l'intérêt public exigeait qu'il transmît le sien au Sénat seulement, puisque les représentans, après trois semaines de tentatives, n'avaient encore pu parvenir à se constituer.

En résumé de ce document, transmis par le télégraphe, a paru hier dans nos colonnes et nous éclaire sur la ligne de conduite que se propose de suivre le gouvernement. M. Buchanan ne se fait pas illusion sur la portée de l'attentat commis à Harper's Ferry, mais il croit encore à la possibilité d'un rapprochement entre le nord et le sud. Quoique la paix intérieure de l'Union soit profondément troublée, nous pouvons encore, en nous montrant indulgents les uns pour les autres, conjurer le péril et sauver le pays.

Le président défend la politique qu'il a suivie au sujet du Kansas et rappelle qu'elle a été ratifiée par un arrêt solennel de la Cour Suprême des Etats Unis. Les esclaves sont au nombre des biens que possèdent les citoyens américains, et comme ils ont le droit de transporter leurs biens dans un territoire quelconque, appartenant aux Etats-Unis, ils ont conséquemment celui de s'y faire accompagner de leurs esclaves. Un territoire est une propriété en commun qui est autant aux Etats où règne l'esclavage qu'à ceux où le travail forcé est prohibé. Les habitans du nord comme les habitans du sud peuvent donc s'y établir, avec les droits et les garanties qu'ils possèdent dans leurs Etats respectifs, jusqu'à ce que le territoire, au moment de se faire admettre dans l'Union, déclare dans sa constitution si l'esclavage sera ou ne sera pas toléré. Les droits et les garanties dont il s'agit ne sauraient être supprimés ou restreints ni par le Congrès, ni par les législatures territoriales, ni par aucune autre puissance humaine.

Cette doctrine est celle qu'a toujours soutenue M. Buchanan et qui, accordant aux Etats à esclaves tout ce qu'ils demandent, a détaché de l'administration une partie des démocrates du Nord et de l'Ouest connus maintenant sous le nom d'anti-Lecomptonistes, et dont M. Douglas est le chef. Le principe que défend l'administration nous a toujours paru à la fois rationnel et sage. Quand il s'établit un territoire, les citoyens de l'Union ont le droit de s'y transporter avec leurs biens. Or, pour l'habitant du Sud, l'esclave est une propriété, non pas semblable en tout point à la propriété morte, puisqu'elle s'ajoute à la population blanche pour accroître la base représentative, mais un bien ayant une valeur qui se règle et qui varie comme celle d'un immeuble.

Ni le congrès ni la législature locale d'un territoire ne peuvent donc y interdire l'esclavage; ce n'est qu'au moment où le territoire va entrer dans l'Union en qualité d'Etat souverain, que l'assemblée désignée par les suffrages de la population, pour rédiger la constitution définitive, peut, en vertu de l'autorité dont elle est revêtue par la majorité des habitans, y inscrire le principe ou l'interdiction de l'esclavage.

Quant à la traite des Africains, le président s'engage de nouveau à faire tous ses efforts pour la supprimer, et il rappelle avec orgueil que le gouvernement américain a été le premier à condamner cet odieux et criminel commerce.

Le président passe rapidement sur nos relations avec la plupart des Etats étrangers, relations dont la nature pacifique facilite la tâche du gouvernement. Notre différend avec le Paraguay a été réglé à la satisfaction des deux pays, et la difficulté survenue avec l'Angleterre au sujet de l'île San Juan est en voie d'arrangement. Il n'y a guère que l'Espagne avec qui nous soyons en délicatesse. M. Buchanan rappelle à ce sujet qu'il songe encore à l'acquisition de Cuba et paraît n'avoir pas perdu tout espoir d'annexer cette île aux Etats-Unis. Nous craignons que le président ne voie jamais son rêve se réaliser. L'Espagne ne nous semble nullement disposée à vendre sa colonie; elle ne s'y résignera probablement que lorsque les évènements lui en feront une nécessité. Cette heure n'est pas encore venue, peut-être même ne sonnera-t-elle pas pour la présente génération.

Relativement au Mexique, M. Buchanan se prononce par les mesures énergiques. Nous ne sommes, dit-il, que nominalement en paix avec le Mexique; en fait, la position de nos nationaux dans ce pays n'est autre que celle qui résulte de l'état de guerre. Ils y sont pressurés, spoliés, persécutés et tyrannisés. Il est urgent que les Etats-Unis envoient des troupes au Mexique pour y faire respecter leurs nationaux et les traités. Il y a déjà quelque temps que notre ministre, M. McLane, a appelé l'attention du gouvernement sur la nécessité d'envoyer aux constitutionnalistes, dont nous avons reconnu le pouvoir, des secours en hommes et en armes. M. Buchanan croit avec M. McLane que cette mesure est devenue indispensable, tant pour protéger les intérêts du commerce que pour prévenir l'intervention des puissances européennes au Mexique.

Nous partageons complètement cette opinion du président, et nous applaudissons sans réserve à la proposition qu'il fait d'organiser un corps de volontaires américains pour le placer sous les ordres de Juarez et permettre au président constitutionnaliste, grâce à ce renfort, de se frayer à travers ses ennemis un passage jusqu'à Mexico. Nous devons nous décider à prendre une part active dans les affaires intérieures du Mexique, pour mettre un terme aux révolutions qui désolent ce malheureux pays, ou à tolérer l'immixtion de la France et de la Grande Bretagne dans ces mêmes affaires, car ces puissances sont presque aussi intéressées que nous au rétablissement de l'ordre et de la paix dans la république voisine.

En résumé, et autant que nous pouvons en juger par l'analyse télégraphique qui nous est parvenue, le message nous paraît devoir causer une satisfaction générale. M. Buchanan aborde de front les difficultés politiques du moment et se prononce pour les moyens énergiques. C'est la fermeté qui a le plus souvent manqué à nos présidents, et nous serions heureux de voir l'administration actuelle déployer plus de vigueur qu'elle-même et celles qui l'ont précédée n'en ont montré jusqu'à présent.

Arrivée du steamship Moses Taylor.

Le *Moses Taylor*, capit. Griffin, est arrivé hier soir de la Havane, qu'il a quittée le 25 à 2 heures et demie de l'après-midi. Il a apporté les malles de la Californie et les passagers.

Le 27, à 2 heures P. M. il a rencontré le navire St Louis, de New-York, à 50 milles de la Passe à Loutre; le même jour, le Cahawba à 18 de la passe S. E.

Le steamer Habana est entré le 25 à la Havane, à 3 heures de l'après-midi.

Nous avons reçu nos liasses de journaux de la Havane et de San Francisco: mais ils ne contiennent rien d'important.

Théatre de l'Opéra.—La *Favorite* est un de ces opéras qu'on ne se lasse jamais d'entendre. La direction du théâtre de la rue Bourbon nous l'annonce pour ce soir, avec MM. Escarlat, Melchissédec, Génibrel, et Mlle Geismar.

Théatre d'Orléans.—Spectacle de ce soir: *Le Songe d'une Nuit d'Eté*, charmant opéra d'Ambroise Thomas, qu'interprèteront MM. Cabel, Bourdais, Sotto, Mmes Dalmont et Bandoin.

Statue de Henry Clay.—Le navire *Fanny Fern*, capitaine Jordan, venant du Havre, est entré hier dans notre port. Il a à son bord la statue de Henry Clay, que l'Association du Monument avait commandée en Europe, et qui doit être placée à l'angle des rues du Canal et Royale.

Imprimeur du Congrès.—Les sénateurs démocrates à Washington, dans une assemblée préparatoire tenue le 23 de ce mois, ont désigné M. Bowman, éditeur-propriétaire du journal officiel *Constitution*, comme candidat pour la place d'imprimeur du Sénat. M. Bowman a reçu dans le caucus 20 voix sur 25. On pense qu'il sera élu.

Virginie.—La population de la Virginie s'est accrue, de 1850 à 1859, dans les proportions suivantes: blancs, 22 pour cent; esclaves, 8 pour cent; gens de couleur libres, 8 pour cent.

Hyde & Goodrich.—MM. Hyde & Goodrich ont transporté leur magasin de bijouterie au No 173 rue du Canal, presque en face de l'Eglise du Christ. Leur assortiment n'est ni moins riche ni moins varié qu'il ne l'était avant l'incendie qui a détruit leur magasin du coin Canal et Royale. Nous appelons sur l'annonce que MM. Hyde & Goodrich publient aujourd'hui dans l'*Abeille* l'attention des personnes qui font en ce moment des achats de bijoux.

Théo. Frois.—On verra aux annonces que la maison Théo. Frois, 132, rue du Canal, bâtisses Touro, écoule rapidement ses magnifiques soieries, grâce aux prix réduits auxquels elle les vend. Elle rappelle en même temps que l'on ne saurait rien offrir de plus acceptable à une dame, à l'occasion du jour de l'an, qu'une robe de soie riche. Le magasin de M. Théo. Frois est un de ceux où l'on remarque en ce moment la plus grande affluence des acheteurs.

CHRONIQUE LOCALE.

Deuxième District.—Ecoles publiques.—Réunion du board des Directeurs.—Une réunion de ce board a eu lieu hier soir. Huit membres se trouvaient présents sous la présidence de M. Hyde.

Après que lecture a été faite des notes prises pendant la dernière séance, le comité des finances a soumis plusieurs bills dus, parmi lesquels un de $317 pour l'assurance de maisons d'écoles, fournitures et livres—accepté.

Le comité concernant les instituteurs, a reconnu que M. J. Blanc possède les qualités requises comme second assistant et recommandé par le Surintendant—accepté.

Le comité des maisons d'écoles, a présenté son rapport sur les réparations faites à l'école du Bayou Road, s'élevant à $30, au lieu de $50, accordées à cet effet. Il a en outre présenté un nombre de mémoires pour poêles, fournitures, &c—accepté.

M. Frobus, du comité de la bibliothèque, a informé le board qu'il s'y trouve un exemplaire de la cabine de l'Oncle Tom, qu'il désirerait voir disparaître. M. Cassard pense qu'il serait mieux de conserver cet exemplaire sous clef, de peur qu'il ne soit mis en circulation. M. Maussay rapporte que l'école supérieure des garçons se trouve dans d'excellentes conditions, faisant l'éloge de tous les instituteurs et de M. Noble en particulier.

D'après M. Frobus, l'école supérieure des demoiselles se trouve dans des conditions qui méritent des éloges tout particuliers, notamment adressés à Mme Sorapura. L'état actuel de la maison d'école, n'a pas permis aux jeunes personnes de s'y rendre ces derniers jours à cause de leur santé. Le loyer qui est de $55 par mois est en outre exorbitant.

Le comité spécial rapporte que MM. Rouseleau & Co ont consenti de passer un contrat pour l'élargissement des écoles des rues Bienville et Robertson, sous la direction du voyer de la ville, pour la somme de $2000.

Le président Hyde a nommé les comités de visites pour pour le mois de janvier comme suit:

École Supérieure des garçons, P O Payroux;
do do des filles, A Duhoré;
do Ste Anne, L F Maxent;
do Robertson, } D Maupay;
do Bienville,
do Bassin, J H Frobus;
do Remparts, J Dolhonde;
do Hôpital, F Duplessis;
do Quartier, J Cassard;
do Claiborne, Dr Beach;
do Chemin du Bayou, P Boudousquié,
do Pont du Bayou, C Morel.

Les rapports des différents directeurs d'écoles ont été lus et dénotent les faits suivants:

M. Noble a présenté un compte rendu complet de l'École Supérieure dont il est le principal. M. Chas Escoffier, principal de l'école Bienville, a constaté la présence de 369 élèves. Mme L Garreau, principale de l'école du Bassin, 264 écoliers actifs et 271 inscrits au rôle. Mme Sorapura, a présenté un compte rendu favorable pour l'école supérieure des demoiselles. Mme M. D. Cooper a constaté 558 écoliers présents à l'école du vieux manoir. M. M. Queyron, 213 inscrits au rôle de l'école Ste Anne. Mme M. C. Dubois 383 à l'école des filles de Bienville. M. F. De Wint, 317 au rôle de l'école Claiborne.

Mme S. S. Cooper, 312 au rôle de l'école du Remparts.

M. Dolhonde a demandé que les écoles ne s'ouvrent qu'au 3 janvier, attendu que quelques maisons d'écoles seront occupées pour l'élection du sénateur de l'Etat. M. Maupay, a introduit un amendement pour que l'ouverture des écoles n'ait lieu que le 9 janvier, refusé.

M. Frobus proposa l'ouverture pour le 4, disant qu'un jour suffirait pour l'appropriation des maisons d'écoles après l'élection.

M. Frobus a en outre offert la résolution qu'un bâtiment propice soit immédiatement mis à la disposition des demoiselles de l'école supérieure. M. Dolhonde proposa de soumettre cet objet au comité des maisons d'écoles. M. Cassard, de ce comité, dit que le board aurait à faire des réparations pour $300 à 400, selon ce qui est déjà convenu.

M. Cassard a demandé que le comité des maisons d'écoles soit autorisé à faire les réparations nécessaires à l'école supérieure des demoiselles, et d'en faire la déduction sur le loyer, parce que le propriétaire prétendait ne devoir faire faire les réparations qu'après avoir été mis en demeure quinze jours d'avance.

Le Président Hyde porte le montant des réparations à $1,000.

Le Dr Beach s'est déclaré en faveur de l'abandon de la maison.

M. Peyroux a offert un amendement à la résolution de M. Frobus, demandant que le loyer du nouveau local ne s'élève pas à plus de $100 par mois.

Le Board s'est ajourné. Les membres des comités et ceux de la presse ayant été conviés à un rafraîchissement qui leur a été offert par le surintendant, y ont passé une heure agréable.

Vol avec effraction.—Le *Journal de Jefferson*, publie les détails d'un vol audacieux, commis Dimanche dernier dans cette localité. Un adroit filou étant parvenu à s'introduire dans la grocerie de M. Balster, au coin des rues Levées et Berlin, en a emporté le peu d'argent (environ $5 en menue monnaie) qu'il y a trouvé; puis passant dans la chambre à coucher de M. Balster, il lui a volé son chapeau et son pantalon. Dans la poche de ce pantalon se trouvait la clé d'un secrétaire contenant $1,000. L'audacieux fripon se disposait peut-être à forcer la serrure du meuble, mais le bruit des pas avait réveillé le propriétaire, et le voleur effrayé a pris la fuite.

Incendie dans la rue Villeré.—Hier matin, de bonne heure, le feu a pris à une maison de la rue Villeré, entre Ste-Anne et Dumaine. Les flammes ont été immédiatement maîtrisées, grâce à de prompts secours.

Accident.—La rue Marais, entre Douane et Bienville, a été hier matin, vers 9 heures et demie, le théâtre d'un accident qui a causé le plus grand émoi dans le quartier. Le toit d'une maison à étage occupée par M. Chevillon était en mauvais état vers le pignon, et trois ouvriers— MM. Félix Martine, Pierre Casey et le jeune Brown étaient chargés de remplacer les ardoises cassées. Ils montèrent sur la veranda, et s'appuyèrent sur la corniche en briques. A ce moment les appuis en fer du balcon cédèrent et entraînèrent la corniche dans leur chûte. Les malheureux ouvriers furent précipités à terre au milieu d'un vaste amas de décombres. Félix Martine fut atteint par une masse de briques qui lui fracassèrent le crâne et il expira sur le champ. Casey a reçu de si graves blessures qu'on désespère de ses jours: il est en ce moment à l'hôpital de charité. Le jeune Brown a été fortement contusionné, mais son état n'inspire aucune crainte aux médecins.

Le coroner Beach a tenu une enquête sur le corps de Félix, et le jury a déclaré que sa mort avait été accidentelle. La veranda a été ajoutée à la maison, le mois dernier, et beaucoup de personnes qui l'ont examinée depuis l'accident sont d'opinion qu'il a été construit avec une grande négligence.

Cour du recorder Munroe.—Joseph Howard, homme de couleur libre, a été renvoyé devant la cour criminelle pour avoir, à deux reprises, commis une tentative de viol sur la personne de Margaret Kane, petite fille de huit ans. Le recorder a refusé de mettre le misérable en liberté sous caution, et nous espérons qu'un châtiment exemplaire fera justice de son monstrueux attentat.

La femme Cordelia M. Wallace a été également renvoyée devant la Première Cour de District pour avoir frappé au ventre une autre femme, du nom de Catharine Stevenson, laquelle était enceinte et n'a pas tardé à faire une fausse couche à la suite de la brutalité dont elle avait été victime.

Wm. Smith comparaîtra le 3 janvier devant le recorder: il est accusé d'avoir frappé Wm. Wilson et d'avoir menacé de lui tordre le cou.

Richard Georges dit Cha. Scott est un esclave qui appartient au Dr Lemonnier; ayant cherché à se faire passer pour un riche Espagnol, il a été condamné à vingt-cinq coups de fouet.

George Bennett, accusé de vol, a fourni le cautionnement exigé par le recorder.

Mike Conner a frappé Thomas Sharkey d'un coup de poignard, à bord du bateau à vapeur *Ed. J. Gay*. Il était traduit hier devant le recorder qui a différé l'instruction afin de savoir ce qui résultera des blessures reçues par Sharkey.

Voleur arrêté.—Le lieutenant Gastinel et l'officier Boulicon, ont arrêté Edouard F. Watson, hier soir, comme ayant participé au vol de bijouterie commis chez M. Hart, rue Ste-Anne. Il était porteur de quelques-uns des objets volés.

Coups.—Un homme du nom de Thomas Green s'est rendu à la station de police du 1e District hier soir, déclarant avoir été fortement maltraité chez Dave Kinney, rue de l'Hôpital.

LOUISIANE.

Accident.—Mercredi matin, dit le *Messager de St Jean Baptiste*, nous avons assisté à un des drames malheureusement trop fréquents sur le Mississipi. Un passager du *War Eagle*, bateau de Bayou Sara, est tombé dans le fleuve. Une yole, lancée immédiatement, est arrivée près de l'infortuné, au moment même où il disparaissait. La froideur de l'eau a dû le glacer et paralyser ses mouvemens. Après quelques recherches infructueuses, le *War Eagle* a poursuivi sa route.

—On lit dans le même journal:

La Roulaison.—Les nègres de la Louisiane fêtent la fin des travaux de la roulaison par diverses réjouissances qui rappellent celles qui ont lieu dans les communes rurales de la France, lorsque toutes les récoltes sont mises en grange. Ils portent triomphalement leurs maîtres sur leurs épaules, puis se livrent à des chansons, à des danses et à des pantomimes curieuses. Les nègres ont presque tous la voix juste et chantent passablement en chœur. L'un d'eux entonne une sorte de complainte traînante et mélancolique, et tous les autres accompagnent le refrain. Ce sont tantôt des échos de la terre d'Afrique, tantôt de bizarres mélodies créoles. Ils adaptent à l'air des paroles de circonstance et ne se préoccupent guère de la rime et du sens, pourvu que la mesure y soit à peu près. Ils promènent ensuite une canne avec des drapeaux de différentes couleurs et font le tour des habitations du voisinage. Là on leur donne de copieuses rations de vin et de whiskey; puis il leur est généralement accordé plusieurs jours de repos avant la reprise des labeurs de la plantation.

Encombrement.—La crue rapide du Mississipi a jeté dans le bayou Lafourche dit le *Pionnier de l'Ascension*, une si grande quantité de bois que l'espace compris entre la bouche de ce bayou et le pont de Donaldsonville est en quelque sorte infranchissable. Le steamer *Dr. Batey* a été obligé de travailler un jour et deux nuits pour parcourir cette distance. Arrivé à Donaldsonville avant-hier au soir, ce n'est que ce matin qu'il s'est trouvé assez dégagé pour continuer son voyage.

L'Angleterre et le canal de Suez.—Le *Times* de Londres soutient que l'Angleterre ne se refuse à prendre part à l'exécution du projet du canal de Suez, que parce qu'elle est convaincue que ce serait, commercialement, une mauvaise entreprise.—Sous ce rapport, les Hollandais sont de la même opinion que l'Angleterre et ils possèdent, cependant, comme cette dernière, des colonies vers lesquelle ils ont intérêt à raccourcir la route le plus possible. Ce que les Anglais, les Hollandais et d'autres nations quelconques pouvaient gagner à la navigation d'un canal de Suez, au point de vue de l'économie du temps, ils le perdraient sous d'autres rapports par la navigation si difficile et si dangereuse de la mer rouge, par les hauts prix de l'assurance pour les navires qui prendraient cette voie et par la plus grande consommation du charbon.

Le *Times* rappelle que l'Angleterre s'est associée aux grandes entreprises qui ont été tentées dans toutes les parties du monde: elle a fait des chemins de fer en Amérique, dans les Indes et même en Chine; elle a prêté ses capitaux aux Espagnols, aux Grecs et aux Turcs; on aurait peine à trouver une mine d'or ou d'argent qui ne fût pas exploitée, au moins pour une partie, pour compte anglais; c'est sur le marché de Londres que sont offertes toutes les grandes entreprises: c'est qu'en effet, dit le *Times*, les Anglais sont de graves spéculateurs, qu'ils ont de l'expérience et c'est pour cela que lorsqu'ils jugent une affaire mauvaise leur opinion a quelque poids.

M. de Lamartine.—On lit dans le *Journal de Saône-et-Loire* du 30 novembre:

"M. de Lamartine est parti mardi 29 pour Paris.

"Aucun acquéreur ne s'étant présenté pour acheter ses propriétés, et la souscription nationale n'ayant produit qu'environ 160,000 fr. nets pour payer plus de deux millions et demi de dettes, M. de Lamartine a été contraint de demander du temps. Il a convoqué chez lui, au château de Monceau, tous ses créanciers, au nombre de plus de quatre cents personnes. Il leur a proposé de leur abandonner son passif, dont le chiffre dépasse de beaucoup son passif; il a constaté que, malgré l'insuffisance de la souscription nationale, il avait remboursé à tous les créanciers présents 1,300,000 francs en dix-huit mois sur les seuls produits de son travail; il a pris l'engagement de rembourser de plus en janvier et février prochains, 300,000 fr. sur publications littéraires; d'ici là, si le public continuait à seconder ses veilles, sa dette de 3,400,000 fr. se trouverait ainsi réduite à 1,300,000 fr. Il a sollicité, en conséquence, de chacun de ses créanciers, la faculté de diviser ses remboursements en trois ou quatre termes; espérant, a-t-il dit, à force de travail et d'économies, désintéresser ainsi tout le monde sans la moindre réduction de capital ni d'intérêts.

"Quels que soient, pour beaucoup de ces braves habitants et cultivateurs de nos campagnes, les inconvénients et la gêne de remboursements ainsi morcelés ou différés, il ne s'en est pas rencontré un seul qui ne se soit prêté avec complaisance et même avec attendrissement aux convenances de M. de Lamartine. Cette unanimité touchante, qui n'avait été ni concertée ni préparée d'avance, mais qui a jailli du sentiment spontané du pays, est un grand démenti donné par le fait à ceux qui dénigrent trop le cœur humain faute de le connaître. M. de Lamartine a dû en être consolé autant que le pays lui-même en est justement honoré. Faisons donc des vœux pour que le succès réponde à tant d'efforts d'un côté et à tant d'égards de l'autre."

Le prince de Joinville.—M. Roebuck, dans un discours prononcé récemment devant ses électeurs, avait cru devoir rapporter comme authentique une anecdote à laquelle un peu de sens commun aurait dû l'empêcher d'ajouter foi. Suivant lui, un prince d'une famille illustre, qui vit aujourd'hui dans l'exil et que ses malheurs au moins auraient dû recommander au respect de M. Roebuck, employait ses loisirs à dresser des plans sur les côtes anglaises, dans le but de les faire parvenir au gouvernement français.

Le prince de Joinville était si clairement désigné qu'il n'a pas hésité à adresser aux journaux anglais le démenti suivant:

"Claremont, 2 décembre 1859.

"Monsieur, votre numéro d'aujourd'hui contient un extrait d'un discours prononcé il y a quelques jours par M. Roebuck, où je suis désigné d'une manière trop claire pour que je ne sois pas obligé d'y répondre.

"L'assertion de M. Roebuck est complètement dénuée de fondement. Je n'ai levé aucun plan des côtes de l'Angleterre; je n'ai rédigé aucun projet d'attaque contre ce pays; enfin, ai-je besoin de le dire, je n'ai rien envoyé au ministère français.

"J'ajoute que, bien que je me considère toujours comme un *enfant de la France*, je serais le dernier à souhaiter que les *principes* qui la régissent aujourd'hui *passassent le détroit*.

"Je réclame, monsieur, de votre équité, l'insertion de cette lettre dans votre prochain numéro, et je vous prie de recevoir mes salutations.

"(Signé) Fr. d'Orléans,
"prince de Joinville."

MM. Comte et Robert Houdin.—M. Comte, qui vient de mourir, était un très-habile ventriloque, et, comme prestidigitateur, son étoile ne commença à pâlir que lorsque parut Robert Houdin. Cependant, les deux rivaux étaient restés amis, et voici, à ce sujet, une assez curieuse anecdote:

Ils s'étaient rendus ensemble, pour s'entendre au sujet d'une *représentation*, dans le cabinet du directeur de l'Opéra, qui était alors le docteur Véron. Comme ils descendaient le grand escalier, Robert Houdin entendit une voix éloignée, avec le timbre de celle du directeur, qui l'appelait d'une façon pressante.—Pourquoi diable Véron me rappelle-t-il? dit l'escamoteur à son compagnon.—Remontez, et vous le saurez, répondit M. Comte.

Robert Houdin remonte, ne voit personne, cherche dans les corridors, interroge les garçons de service, et, reconnaissant enfin qu'il a été dupe d'une mystification, se résigne à rejoindre Comte, qui l'attendait.

—Que voulait donc Véron? demande d'un ton naturel ce dernier.

—Oh! réplique tout naturellement Robert Houdin, il voulait me remettre votre tabatière, qui vous avait été volée.

En même temps il restitue au ventriloque la tabatière en or qu'il lui avait escamotée, et les deux amis rirent beaucoup du tour qu'ils s'étaient mutuellement joué.

Berlin.—La statistique de la ville de Berlin présente, dit la *Gazette du Nord*, les chiffres suivants: en 1450, sa population était de 6300 habitants; en 1545, de 12,000; en 1661, de 16,000; en 1690, de 24,000; en 1702, de 55,000; en 1740, de 90,000; en 1790, de 150,000; en 1816, de 200,000; en 1848, de 400,000; en 1859, de 460,000. Quant au nombre des maisons, Berlin en comptait, en 1450, environ 1000, aujourd'hui, elle en a plus de 9,000. Au quinzième siècle, chaque maison était occupée en moyenne par 6 habitants, au seizième, par 9; au dix-septième, par 14; au dix-huitième, par 15; aujourd'hui par 49. Au quinzième siècle, la valeur des maisons y était en moyenne de 300 £; actuellement, de 67,000 à 61,000 £.

Affaire romanesque.—Une affaire qui a tout l'intérêt d'un roman a pris naissance en Suède et vient d'avoir son dénoûment devant le tribunal civil de Paris.

Les assurances sur la vie donnent lieu, en Suède, à de nombreuses spéculations. On assure ainsi non-seulement sa vie ou celle de membres de sa famille, mais encore celle d'étrangers dont on obtient le consentement. C'est là une sorte de jeu de hasard qui peut rapporter des sommes considérables si la personne assurée vient à mourir lorsqu'un petit nombre d'annuités seulement a été payé.

Dans la petite ville de Carlskrona en Suède, le sieur Franz Svensson, marchand épicier, conçut à ce sujet l'idée d'une spéculation qui devait lui assurer des bénéfices certains. Il connaissait un sieur Johan-Peter Hoffstedt, ancien soldat du régiment de la marine royale. Cet homme, âgé de cinquante et un ans, n'avait qu'une passion, mais il l'avait bien: cette passion c'était l'eau-de-vie; boire, toujours boire, tel était son rêve; l'ivresse perpétuelle, tel était son idéal; pour satisfaire sa passion, il eût donné sa vie. Svensson le savait, il va le trouver; il fait briller à ses yeux les plaisirs et les joies de l'ivresse; il lui propose de lui donner les moyens de boire sans cesse; il s'engage à satisfaire toujours et sans relâche sa funeste passion. Svensson ne lui demande qu'une chose en retour, sa vie lui appartiendra désormais; en échange de cette ivresse sans trêve et sans relâche, il faut que dans un court délai il ait cessé de vivre. Il faut que dans quelques mois l'ivresse l'ait conduit à la mort [illegible] de là, il ne cesse d'abreuver Hoffstedt. Il le fait boire outre mesure, il l'excite quand il cesse de ne pas boire assez, de n'être pas assez malade, de traîner les choses en longueur.

Un jour il se trouve au lit, il lui reproche de n'être pas en état complet d'ivresse. Hoffstedt s'excuse en disant qu'il est obligé de rester couché et n'a pu se lever pour aller boire, que ses forces sont à bout "qu'il est en train de dessécher." En effet, il meurt le 11 août 1858, le corps brûlé et tordu par d'effroyables souffrances. La Compagnie *Minerve* s'entoure et paie. La *Paternelle* envoie à Carlskrona un agent qui ne tarde pas à recueillir les bruits d'empoisonnement répandus dans le pays au sujet de cette mort. Sur sa plainte, une instruction judiciaire est ouverte.

L'autopsie constate la présence de l'arsenic dans les parties internes du corps d'Hoffstedt. Svensson rejette l'accusation sur les époux Hyss, chez lesquels le défunt vivait.—Cependant, il avoue avoir eu en sa possession de l'arsenic pour tuer les rats. L'affaire, portée devant le tribunal de premier degré, aboutit à un jugement singulier portant que Svensson ne paraît avoir contribué à la mort d'Hoffstedt, et qu'il n'y a pas de preuves contre lui, mais que, comme il a avoué avoir eu en sa possession de l'arsenic, en contravention à la loi, il est condamné à l'amende. Ce jugement déféré au tribunal supérieur, est confirmé. Un recours au roi reste sans résultat. C'est dans cet état que l'affaire s'est présentée devant le tribunal de la Seine, introduite par les syndics de Svensson tombé en faillite. Le tribunal, accueillant les motifs de refus de la Compagnie *la Paternelle*, basés sur ce que le contrat d'assurance n'a pas été conclu de bonne foi, a débouté les syndics de leur demande de paiement.

Lieutenants Van Hébbert et Cie.—Nous sommes priés de donner avis aux personnes qui voudront profiter de la CHANCE offerte par cette maison, à la fin de l'année, qu'elles n'ont plus que trois jours, c'est à dire que la liste sera fermée vendredi prochain à six heures du soir—à bon entendeur salut!

☞ La maison Michon & Desforges, 166, rue Royale, si connue pour l'extrême modicité de ses prix, met en vente un magnifique assortiment de livres de prières reliés en velours, en maroquin, en ivoire, en nacre et en écaille; de livres illustrés pour étrennes, de bijouterie religieuse, de papeterie en bois de rose, en bois d'ébène et en maroquin, ainsi qu'un grand choix de verres d'eau en cristal, de bacarat, de vide-poches, de coffrets en écaille, et de mille autres objets pour cadeaux, sortis des mains des plus habiles ouvriers de Paris.

Toutes les dames doivent savoir que l'on trouve dans cette maison des fleurs à meilleur marché que partout ailleurs, telles que coiffures, couronnes, jardinières, suspensions, et enfin tous les articles que l'on fait avec des fleurs artificielles.

Décédé accidentellement, hier à 6 heures du matin, FELIX MARTINI ALVA, à l'âge de 47 ans. Ses amis et connaissances sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à 3 heures. Le convoi partira de la rue St-Philippe, entre Marais et Villeré.

Service funèbre.

Il sera célébré jeudi prochain, 29 courant, à sept heures et demie du matin, à la Cathédrale, un service funèbre pour le repos de l'âme de feu François Thomas SAULET. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'y assister sans autre invitation.

ATTENTION

☞ Les personnes qui désirent acheter des objets pour présents de nouvel an, auront une excellente occasion de se satisfaire, en se rendant à la vente de bijouterie, diamants et articles de fantaisie des dernières importations, laquelle aura lieu aujourd'hui, à 11 heures, par F. Vignet, encanteur. Voir aux annonces.

Bottes, souliers et brodequins.

☞ L'attention particulière des acheteurs est appelée à la grande vente de bottes, souliers et brodequins qui aura lieu aujourd'hui à 10 heures, au magasin d'encan de E. Roger & Co, No 36 rue de la Vieille Levée. Conditions libérales à la vente.

☞ Nous appelons l'attention du commerce sur la vente à l'encan de 400 caisses limons par Bernard Turpin, qui aura lieu aujourd'hui à midi, au magasin, No 36 rue de la Vieille Levée.

☞ Nous sommes priés par M. D. E. Morphy, d'appeler l'attention des acheteurs sur la vente d'un chargement de fruits qu'il doit faire aujourd'hui, à 1 heure.

☞ L'attention publique est appelée sur la vente sans limite qui aura lieu aujourd'hui, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, par le ministère du shérif. [illegible]

☞ Marchandises sèches.—L'attention particulière des acheteurs est appelée à la grande vente de marchandises sèches qui aura lieu aujourd'hui, à 10 heures, au magasin d'encan de E. Roger et Co, No 36, rue de la Vieille-Levée. Conditions libérales à la vente.

☞ Au public.—La vente par le shérif, de deux terrains appartenant aux héritiers Fernandez, aura lieu aujourd'hui jeudi 29 du courant, à la Bourse St-Louis. [illegible]

Apprenez l'Anglais!!

C'EST PAR LA PRATIQUE,
UNE BONNE PRATIQUE,
Une pratique éclairée,
Que les personnes de 8 à 60 ans,
apprennent l'anglais,
Chez le Prof. BRETTE,
13, rue St-Charles.
ON N'A BESOIN D'AUCUN LIVRE.
N. B.—Il est défendu de parler une autre langue que l'Anglais après la première semaine.
LES PRIX SONT A LA PORTÉE
De toutes les bourses.
On est prié de se présenter de suite pour commencer lundi 2 janvier.

COLLEGE JEFFERSON.

Ce Collége, situé dans la Paroisse St Jacques, à soixante milles au-dessus de la Nouvelle-Orléans, [illegible]

HYDE & GOODRICH

Informent leurs pratiques qu'ils ont transporté leur riche magasin de bijouterie [illegible]

No 173 RUE CANAL
Presque vis-à-vis l'Eglise du Christ.

AVIS.

Magnifiques Soieries.

Robes à deux volants

Robes de soie riche.

THEO. FROIS,
132 rue du Canal, bâtisses Touro

GRAN ACADEMIA DE BAYLE.

A CARGO DE LOS AMANTES DE LA DANZA,
Dado en el Armory Hall,
[illegible] 6 de enero de 1860,
CELEBRIDAD DE REYES.
Orden de los Administradores.
DIRECTORES DE SALA:
[illegible]
JUNTA DE OBSEQUIOS:
[illegible]

TRUFFES....... TRUFFES

En magasin et à vendre: [illegible]

Domestique de maison.

On demande à louer immédiatement un bon domestique [illegible]

TROUVÉ [illegible]

Perdu. [illegible]

N. R. PEPIN & CO.,
No 33, rue de la Commune,
SEULS AGENTS DE
[illegible]

EXPOSITION
D'UN DERNIER ASSORTIMENT
[illegible]
JOHN TODD,
[illegible] RUE DE CHARTRES [illegible]

L'assortiment supérieur de soieries et étoffes pour robes. [illegible]

JOHN TODD, 12 à 14, rue de Chartres.

G. JAQUET,
33.... Rue St-Pierre.... 33
Entre Chartres et Royale.
[illegible]

Bijouterie fine! Bijouterie fine! [illegible]

MACHINES A COUDRE de WHEELER & WILSON. [illegible]

LA MACHINE A COUDRE DE WHEELER & WILSON. [illegible]

Tombola du Parti Américain. [illegible]
RANDELL HUNT. [illegible]

BIJOUTERIE FINE!
S. FOURNIER, 79, rue Royale. [illegible]

Habillements Confectionnés.
F. MALARD & Co.,
[illegible] des rues du Canal et Vieille-Levée [illegible]
HABILLEMENTS D'ENFANTS. [illegible]
ARTICLES DIVERS. [illegible]
F. MALARD & CO.

F. MALARD & Co
Encoignure Canal et Vieille-Levée. [illegible]

TAPIS NOUVEAUX.
J. D. DAMERON & Co
124, RUE DU CANAL, [illegible]
J. D. DAMERON & Co.

GRANDE EXPOSITION d'Etrennes pour Noel et le jour de l'An.
G. LEFEBVRE & Co,
172, rue Royale. [illegible]

Avis de Médecin. [illegible]

CHAMPAGNE
CHARLES FARRE [illegible]

MINIATURES SUR IVOIRE. [illegible]

CAMELIAS [illegible]

ASSORTIMENT MAGNIFIQUE DE VETEMENTS ET LINGERIE
ALFRED MUNROE & Co.
Encoignure Camp et Commune. [illegible]

Garçons! Garçons! Garçons!
[illegible]
DE VOUS FAIRE CADEAU,
Pour Noël ou le Jour de l'An,
D'UN HABILLEMENT NEUF,
[illegible]
ALFRED MUNROE & Co. [illegible]

AVIS IMPORTANT.
La maison J. P. SARRAZIN, [illegible]
J. P. SARRAZIN.

GRAND RABAIS!
BODET & GUEYDAN. [illegible]

SPÉCIALITÉS DE DIAMANTS.
A. CANDIDE.
Rue de Chartres, 52. [illegible]

SOIERIES! SOIERIES! SOIERIES!!!
LAZARE & LEVASSEUR
Encoignure Carondelet et Poydras. [illegible]
A $2 00 la yarde. [illegible]

LIQUIDATION!!
Vente au prix coûtant
D'UN
Grand et riche Assortiment
DE
BIJOUTERIE!
M. P. E. RIVERA, [illegible]
AU PRIX COUTANT.
UNE OCCASION UNIQUE [illegible]

Etrennes! Etrennes!
G. LAVIE,
Rue St-Charles, No 21, entre Canal et Commune. [illegible]

Chocolat à la crème et Bonbons!
G. LAVIE,
Rue St-Charles No 21, [illegible]

Au magasin populaire de nouveautés
THEODORE DANZIGER [illegible]

LOGE HARMONIE No 25,
I. O. O. F. [illegible]

Coke à bon marché. [illegible]

LIBRAIRIE PAYA. [illegible]

GROCERIE A VENDRE [illegible]

TOMBOLA ANNUELLE
DE
Ver HUBERT & Co.
148, rue de Chartres.
[illegible]

Jouets français.
[illegible] rue de Chartres. [illegible]

A L'ENCOIGNURE ROYALE ET STE-ANNE
E. GUITTARD.
25 POUR CENT
de diminution
SUR TOUTES LES MARCHANDISES.
GRAND CHOIX
DE
BRODERIES
à moitié prix de leur valeur.
TELLES QUE:
[illegible]

BIJOUTERIE NOUVELLE.
Che BLAZI.
Joaillier et Horloger.
RUE DE CHARTRES, No 90, [illegible]

CHAPEAUX D'ENFANS
RUE ROYALE, No 201,
Entre Ste-Anne et Dumaine.
Mlle Aglaée Lemaitre,
[illegible]
CHAPEAUX D'ENFANTS. [illegible]

ETRENNES ETRENNES!
Chocolatines Chocolatines.
DE PERRON. [illegible]
D. LOPEZ, encoignure Chartres et Conti. [illegible]

MODES. [illegible]

VETEMENTS D'HIVER!! [illegible]

DEBACLE DEBACLE
POUR CAUSE DE
DEPART DU PROPRIÉTAIRE
Du BAZAR des VARIETES,
[illegible]

Université de la Louisiane. [illegible]

Pour Port-au-Prince, Haïti. [illegible]

Nouveau Magasin.
MARCHANDISES NOUVELLES!
BON MARCHÉ.
[illegible]
GUION,
[illegible]
Cadeaux du Nouvel An. [illegible]

Véritables pipes écume de mer. [illegible]
GUION.

Se raser avec plaisir!
RASOIRS GARANTIS DE GUION. [illegible]

POYDRAS MARKET
RED STORE
[illegible]
Grand sacrifice,
[illegible]
MACOU FRERES & Cie
No 277 encoignure Poydras et Baronne, [illegible]

LIBRAIRIE PAYA
66 ...RUE DE CHARTRES... 66
ETRENNES!! ETRENNES!
NOUVEAUTES POUR 1860.
[illegible]
LIVRES
ET
PAROISSIENS,
[illegible]

G. FOURNIER, [illegible]

JOUETS JOUETS JOUETS [illegible]